

Accord de Traitement des Données (DPA)

Service IO BILL — Édité par **OWL'S INDUSTRY**
Conforme à l'article 28 du RGPD (Règlement UE 2016/679)
Version 1.0 · Document généré le 05/05/2026

Préambule

Le présent Accord de Traitement des Données (« **DPA** » ou « **Accord** ») complète les Conditions Générales d'Utilisation et les Conditions Générales de Vente (ci-après « **Contrat principal** ») conclues entre :

1. Le Client utilisateur du service IO BILL, agissant en qualité de **Responsable du Traitement** au sens du RGPD (ci-après « le **Client** » ou le « Responsable du Traitement ») ;
2. La société **OWL'S INDUSTRY**, SAS au capital de 4 000 €, immatriculée au RCS sous le SIRET 852 788 470 00018, dont le siège social est situé 44 Vieille Route de la Gavotte, 13170 Les Pennes-Mirabeau, France, agissant en qualité de **Sous-traitant** au sens du RGPD (ci-après « **OWL'S INDUSTRY** » ou le « Sous-traitant »).

Le présent DPA s'applique automatiquement à toute personne morale ou physique souscrivant au service IO BILL et concerne tout Traitement de Données à Caractère Personnel effectué par OWL'S INDUSTRY pour le compte du Client dans le cadre du Contrat principal. En cas de contradiction, le présent DPA prévaut sur le Contrat principal pour les seules questions relatives à la protection des données personnelles.

Note importante : ce DPA est mis à disposition à titre gracieux par OWL'S INDUSTRY. Il est **réputé accepté de plein droit** par tout Client au moment de la souscription au service IO BILL, sans qu'aucune signature ne soit nécessaire. Si votre organisation exige une version signée (par exemple pour un audit interne), vous pouvez nous adresser une demande à contact@iobill.online ; nous fournirons une version signée sous 10 jours ouvrés. Pour les organisations soumises à des exigences spécifiques (santé, secteur public, défense), une version complémentaire pourra être négociée.

Sommaire

- 1. Définitions
- 2. Objet et durée du Traitement
- 3. Obligations générales du Sous-traitant
- 4. Sécurité des Données — mesures techniques et organisationnelles
- 5. Sous-traitance ultérieure (sous-sous-traitants)
- 6. Localisation des données et transferts hors UE
- 7. Assistance du Sous-traitant au Responsable du Traitement
- 8. Notification des violations de données
- 9. Audit et inspections
- 10. Suppression et restitution des données en fin de Contrat
- 11. Responsabilité — limitations

- 12. Droit applicable et juridiction compétente
- Annexe 1 — Description du Traitement
- Annexe 2 — Mesures de sécurité techniques et organisationnelles
- Annexe 3 — Liste des sous-sous-traitants autorisés

1. Définitions

Les termes utilisés dans le présent DPA et commençant par une majuscule ont la signification donnée par le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »).

Données à Caractère Personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, telle que définie à l'article 4, point 1 du RGPD.

Traitement : toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des Données à Caractère Personnel, telle que définie à l'article 4, point 2 du RGPD.

Responsable du Traitement : la personne morale ou physique qui détermine les finalités et les moyens du Traitement (le Client).

Sous-traitant : la personne morale ou physique qui traite les Données pour le compte du Responsable du Traitement (OWL'S INDUSTRY).

Sous-sous-traitant : tout sous-traitant ultérieur engagé par OWL'S INDUSTRY pour effectuer une partie du Traitement.

Personne concernée : la personne physique dont les Données sont traitées.

Violation de Données : une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé à des Données.

Service : le logiciel SaaS « IO BILL » et l'ensemble des services connexes (API, support) fournis par OWL'S INDUSTRY.

2. Objet et durée du Traitement

Le présent DPA a pour objet de définir les conditions dans lesquelles OWL'S INDUSTRY, en sa qualité de Sous-traitant, s'engage à effectuer pour le compte du Client les opérations de Traitement de Données à Caractère Personnel nécessaires à la fourniture du Service IO BILL.

Durée : le présent Accord prend effet à la date d'acceptation des CGV (souscription au Service) et reste en vigueur pendant toute la durée du Contrat principal. À sa résiliation, OWL'S INDUSTRY appliquera les obligations de restitution / suppression prévues à l'article 10.

Description détaillée du Traitement : voir l'Annexe 1 (catégories de Données, catégories de Personnes concernées, finalités, durée).

3. Obligations générales du Sous-traitant

Conformément à l'article 28 du RGPD, OWL'S INDUSTRY s'engage à :

- Traiter les Données **uniquement sur instructions documentées** du Client telles que formalisées dans le Contrat principal et le présent DPA. Toute instruction supplémentaire devra être communiquée par écrit (email).
- **Ne pas utiliser les Données à d'autres fins** que celles strictement nécessaires à l'exécution du Service. OWL'S INDUSTRY s'interdit notamment de revendre, louer, communiquer à des tiers à titre commercial, ou utiliser à des fins publicitaires les Données traitées.
- Veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les Données** (salariés, prestataires) soient soumises à une obligation de confidentialité contractuelle ou légale.

- Mettre en œuvre les **mesures techniques et organisationnelles appropriées** pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque (voir Annexe 2).
- Garantir au Client la **disponibilité, l'intégrité et la confidentialité** des Données traitées dans la limite des engagements de service prévus aux CGV.
- Informer immédiatement le Client si une instruction reçue lui paraît constituer une violation du RGPD ou d'une autre disposition du droit de l'Union ou d'un État membre relative à la protection des données.

4. Sécurité des Données — mesures techniques et organisationnelles

OWL'S INDUSTRY met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté aux risques. Les mesures détaillées sont présentées en Annexe 2 et incluent notamment :

- Chiffrement des Données en transit (TLS 1.3) et au repos (AES-256) ;
- Authentification renforcée (mot de passe + jeton JWT à durée limitée + option MFA) ;
- Cloisonnement strict des bases de données par client (Row-Level Security) ;
- Sauvegardes quotidiennes automatiques conservées 30 jours ;
- Journalisation des accès administrateurs et alertes anti-intrusion ;
- Politique de gestion des accès logiques selon le principe du moindre privilège ;
- Tests de sécurité réguliers (audits internes, revue de code, scans de vulnérabilité).

5. Sous-traitance ultérieure

Le Client autorise OWL'S INDUSTRY à recourir à des sous-sous-traitants pour effectuer des activités de traitement spécifiques nécessaires à la fourniture du Service. La liste actualisée des sous-sous-traitants figure en **Annexe 3**.

OWL'S INDUSTRY s'engage à :

- Imposer à chaque sous-sous-traitant des obligations contractuelles équivalentes à celles du présent DPA en matière de protection des Données.
- Informer le Client de tout projet d'ajout ou de remplacement d'un sous-sous-traitant **au moins 30 jours avant** la mise en œuvre, par publication sur la page iobill.online/legal/dpa et notification email aux administrateurs du Client.
- Permettre au Client de s'opposer raisonnablement à l'ajout d'un sous-sous-traitant. En cas d'opposition motivée, le Client peut résilier son abonnement sans frais avec effet à la date de mise en œuvre du sous-sous-traitant contesté.
- Demeurer pleinement responsable du respect par les sous-sous-traitants des obligations du présent DPA.

6. Localisation des données et transferts hors UE

Toutes les Données traitées dans le cadre du Service IO BILL sont stockées et traitées **au sein de l'Union européenne**, principalement en Allemagne (Francfort, via l'infrastructure Supabase / AWS Frankfurt) et en France (CDN Vercel).

Aucun transfert de Données hors de l'Union européenne n'est effectué dans le cadre standard du Service. En cas d'évolution future de l'infrastructure impliquant un transfert vers un pays tiers, OWL'S INDUSTRY s'engage à mettre en œuvre l'un des mécanismes de transfert prévus aux articles 44 à 49 du RGPD (notamment les Clauses Contractuelles Types adoptées par la Décision d'exécution UE 2021/914 du 4 juin 2021), et à en informer préalablement le Client.

7. Assistance du Sous-traitant au Responsable du Traitement

OWL'S INDUSTRY assiste le Client, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et dans la mesure du possible, dans l'exercice par les Personnes concernées de leurs droits prévus aux articles 15 à 22 du RGPD :

- **Droit d'accès** (art. 15) : export complet des Données du Client disponible à tout moment depuis l'interface IO BILL (formats CSV, JSON).
- **Droit de rectification** (art. 16) : interface d'édition disponible pour toutes les Données saisies.
- **Droit à l'effacement** (art. 17) : suppression d'un client / utilisateur ou suppression intégrale du compte sur demande.
- **Droit à la limitation** (art. 18) : possibilité de geler un compte (lecture seule).
- **Droit à la portabilité** (art. 20) : exports structurés au format CSV / JSON conformes à l'art. 20 RGPD.
- **Droit d'opposition** (art. 21) : possibilité de retirer son consentement aux traitements optionnels.

OWL'S INDUSTRY assiste également le Client dans le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD (sécurité, notification de violations, analyses d'impact, consultation préalable), compte tenu de la nature du traitement et des informations à sa disposition.

8. Notification des violations de données

En cas de Violation de Données affectant les Données traitées pour le compte du Client, OWL'S INDUSTRY s'engage à :

- **Notifier le Client dans les meilleurs délais et au plus tard sous 48 heures** à compter de la connaissance de la violation, par email aux administrateurs du compte ;
- Fournir au Client toutes les informations nécessaires à la documentation et, le cas échéant, à la notification à l'autorité de contrôle compétente (CNIL) en application de l'article 33 du RGPD : nature de la violation, catégories et nombre approximatif de personnes concernées, mesures prises pour y remédier ;
- Coopérer avec le Client dans la gestion des suites de la violation, y compris en cas de communication aux Personnes concernées (art. 34 RGPD).

9. Audit et inspections

OWL'S INDUSTRY met à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues à l'article 28 du RGPD et permettre la réalisation d'audits.

Le Client peut, à ses frais, demander un audit une fois par an au maximum, avec un préavis raisonnable d'au moins 30 jours, et selon des modalités convenues d'un commun accord (audit

documentaire à distance, ou intervention sur site dans le respect des exigences de sécurité d'OWL'S INDUSTRY). OWL'S INDUSTRY peut, à sa discrétion, fournir à la place un rapport d'audit indépendant récent (par exemple ISO 27001, SOC 2) couvrant le périmètre demandé.

10. Suppression et restitution des Données en fin de Contrat

À la résiliation du Contrat principal, et au choix du Client formalisé dans les 30 jours suivant la résiliation effective :

- **Restitution** : le Client peut exporter l'intégralité de ses Données depuis l'interface IO BILL (formats CSV / JSON pour les données structurées, ZIP pour les fichiers et pièces jointes). Cet export reste accessible 30 jours après la résiliation.
- **Suppression définitive** : à l'expiration du délai de 30 jours, ou sur demande explicite anticipée du Client, OWL'S INDUSTRY procède à la suppression définitive des Données dans les bases de production. Les sauvegardes sont purgées dans un délai maximum de 90 jours.
- **Conservation légale** : sont conservés au-delà de ces délais uniquement les éléments dont la conservation est imposée par la loi (factures électroniques émises par OWL'S INDUSTRY pour facturation du Service : 10 ans, art. L123-22 du Code de commerce).

11. Responsabilité

Chaque Partie est responsable des dommages qu'elle cause par tout Traitement effectué en violation du RGPD, dans les limites prévues à l'article 82 du RGPD. La responsabilité financière d'OWL'S INDUSTRY au titre du présent DPA est limitée dans les conditions prévues au Contrat principal (CGV), sauf en cas de faute lourde, de dol ou de violation délibérée des obligations du présent DPA.

Aucune limitation de responsabilité ne s'applique aux droits des Personnes concernées tels que prévus par le RGPD.

12. Droit applicable et juridiction compétente

Le présent DPA est régi par le droit français et par le RGPD. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du siège social d'OWL'S INDUSTRY (Aix-en-Provence, France), sauf dispositions impératives contraires.

Annexe 1 — Description du Traitement

Élément	Description
Nature du Traitement	Hébergement, stockage, structuration, modification, consultation, extraction, transmission et suivi
Finalité du Traitement	Permettre au Client d'utiliser le Service IO BILL : gestion de sa facturation, suivi de sa trésorerie
Catégories de Données	Données d'identification (nom, prénom, email, téléphone), données professionnelles (raison sociale)
Personnes concernées	Salariés et collaborateurs du Client utilisateurs du Service ; clients et fournisseurs du Client
Durée de conservation	Données actives : pendant toute la durée du Contrat. Factures émises : 10 ans (art. L123-22 C)
Destinataires	Le Client et ses utilisateurs autorisés ; les sous-sous-traitants techniques listés en Annexe 3 ;

Annexe 2 — Mesures de sécurité techniques et organisationnelles

Les mesures ci-dessous décrivent l'état des protections mises en œuvre par OWL'S INDUSTRY à la date de signature. Elles peuvent évoluer dans le sens d'une amélioration continue.

Confidentialité

Chiffrement des données en transit (TLS 1.3) et au repos (AES-256). Cloisonnement strict des données par compte client via Row-Level Security en base. Authentification par mot de passe (politique de complexité, hash bcrypt) et jetons JWT à durée limitée (expiration 1h, rotation automatique). MFA disponible en option pour les administrateurs. Politique d'accès « least privilege » pour les équipes OWL'S INDUSTRY.

Intégrité

Validation des données en entrée (typage strict, sanitization). Contrôle d'intégrité des fichiers stockés (checksums). Journalisation horodatée des opérations sensibles (création/modification de factures, exports, accès admin). Réplication multi-zones de la base de données.

Disponibilité

Hébergement sur infrastructures cloud à haute disponibilité (Vercel + Supabase / AWS). Sauvegardes automatiques quotidiennes conservées 30 jours, restauration testée mensuellement. Plan de reprise d'activité documenté (RTO 4h, RPO 24h). Monitoring 24/7 et alertes automatiques sur indicateurs de disponibilité.

Résilience et tests

Tests de restauration des sauvegardes effectués mensuellement. Revue de code par pull request obligatoire pour tout changement en production. Scans automatisés de vulnérabilités sur les dépendances (Dependabot, Snyk-like). Audits de sécurité périodiques.

Mesures organisationnelles

Sensibilisation du personnel à la protection des données et aux bonnes pratiques de sécurité. Engagement de confidentialité contractuel pour tous les collaborateurs et prestataires. Procédure documentée de gestion des incidents de sécurité. Désignation d'un référent RGPD interne joignable à **contact@iobill.online**.

Annexe 3 — Liste des sous-sous-traitants autorisés

Les sous-sous-traitants ci-dessous interviennent dans la fourniture du Service IO BILL. La présente liste est tenue à jour et publiée en permanence à l'adresse <https://www.iobill.online/legal/dpa>. Toute modification est notifiée 30 jours avant sa mise en œuvre effective.

Sous-sous-traitant	Rôle	Localisation	Catégories de Données
Vercel Inc.	Hébergement frontend, exécution des fonctions serveur	USA (France, Allemagne)	Logs techniques, requêtes utilisateur
Supabase (Amazon AWS)	Hébergement de la base de données et des fichiers	USA (France)	Données métier complètes du Client
Stripe Payments Europe Ltd	Encaissement des abonnements et paiements clients	France (UE)	Email, nom, RIB, données carte bancaire (tokenisées chez Stripe)
Bridge by BPCE	Connexion DSP2 aux comptes bancaires (UE seule)	France (UE)	Identifiants bancaires (chiffrés), soldes, mouvements
Mistral AI	OCR des factures d'achat (option Pro)	France (UE)	Images de factures (transitoires, non conservées par Mistral AI)
Yousign	Signature électronique des devis (adresses client)	France (UE)	Email signataire, document signé, preuves d'horodatage
OVH SAS	Hébergement email transactionnel (factures)	France (UE)	Adresse email destinataire, contenu de l'email
Resend Inc.	Email transactionnel produit (notification de passe)	USA (France)	Adresse email, contenu de l'email
Plausible Analytics	Mesure d'audience anonyme du site (cookies)	Allemagne (UE)	Aucune donnée personnelle (statistiques agrégées)

Aucun transfert hors UE : tous les sous-sous-traitants listés ci-dessus traitent et stockent les Données exclusivement au sein de l'Espace économique européen. Aucune Donnée n'est transférée vers les États-Unis, le Royaume-Uni ou tout autre pays tiers dans le cadre standard d'utilisation du Service.

Fin de l'Accord de Traitement des Données.

Pour toute question ou demande de version signée : contact@iobill.online.

Référent RGPD OWL'S INDUSTRY : Geoffrey PIRA, Président.